## Gagnon, André-Anne

**De:** Gravel, Julie < julie.gravel@arcelormittal.com>

**Envoyé:** 12 mars 2018 11:58 **À:** Gagnon, André-Anne

**Cc:** Mylene.Bourque@mffp.gouv.qc.ca; Poulin, Jean-François

**Objet:** RE: Perte d'habitat du poisson

Pièces jointes: 181-00581-00\_perte\_hab\_poisson\_détail\_12030218.pdf

Bonjour,

Voici les informations demandées, tel que préparé par notre consultant. Comme il le fait remarquer;

« Le plan de compensation déposé au provincial est en fait celui qui a été monté pour l'inscription des cours et plans d'eau à l'annexe 2 du REMM. Au fédéral, ils ont pris la décision d'inclure l'étang LL021 et le canal d'eau rouge (RR029). Au provincial, ces deux plans d'eau font partie du canal d'eau rouge qui est existant et qui a été autorisé lors de l'aménagement du parc à résidus en 1980. En conséquence, ces empiètements n'ont pas été considérés au bilan des pertes, car déjà autorisé préalablement. »

Merci

Julie

Julie Gravel | Conseillère en environnement ArcelorMittal Exploitation minière Canada

Tél.: 438 498-8745

www.arcelormittal.com/mine

De: Andre-Anne.Gagnon@mddelcc.gouv.qc.ca

Envoyé: 5 mars 2018 13:04

À: Gravel, Julie

**Cc**: Mylene.Bourque@mffp.gouv.qc.ca **Objet**: Perte d'habitat du poisson

Bonjour Julie,

Nous avons toujours quelques questions par rapport à la perte d'habitat du poisson lié au projet. En ce qui concerne les superficies, je crois qu'il serait nécessaire de détailler les milieux impactés. En effet, avec seulement les superficies totales, nous ne sommes pas en mesure de comprendre ce qui a été comptabilisé. Par exemple, dans le plan de compensation, il est indiqué que :

« Les trois principaux plans d'eau impactés par le projet de gestion des résidus (lacs A, B et LL021) couvrent une superficie de 35,6 ha ».

<sup>\*\*</sup>This Message originated from a Non-ArcelorMittal source\*\*

Selon le document fourni ce matin (mise à jour des pertes), la cartographie indique clairement que ces 3 lacs sont inclus dans les pertes, sans compter les lacs L27, L30, L32, L35, L36 et LL016. Toutefois, le tableau des pertes indique que le Bassin B+ occasionne des pertes de lacs et étangs de 31,82 ha.

Afin de mieux comprendre les superficies indiquées, nous souhaiterions donc avoir dans le tableau 2 la description des lacs et étangs ainsi que des cours d'eau comptabilisés.

Merci et bonne journée!

## André-Anne Gagnon, Biologiste, M.Sc.

Chargée de projet
Direction de l'évaluation environnementale des projets miniers et nordiques
et de l'évaluation environnementale stratégique
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
675 René-Lévesque Est, 6ème étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
(418) 521-3933 poste 4672
andre-anne.gagnon@mddelcc.gouv.qc.ca